

TOUJOURS
À VOTRE
SERVICE



Le tri :
c'est facile à dire mais aussi facile à faire...

L'AMBASSADEUR DU TRI
RÉPOND À VOS QUESTIONS :

Quelles sont les erreurs de tri les plus fréquentes ?

- Ne pas mettre dans les sacs transparents : les pots de yaourts, les barquettes plastiques, les films plastiques, les sacs plastiques (ces éléments plastiques sont trop légers, ils ne contiennent pas suffisamment de matière : leur recyclage n'est pas rentable, financièrement et écologiquement), le verre, les ordures ménagères, le polystyrène...
- Ne pas déposer dans les bennes à verre : les ampoules et néons, la vaisselle en plastique ou en verre, les vitres, les pots de fleurs.

Que faire des piles usagées ? Des médicaments périmés ?

Surtout ne pas les mettre dans les sacs noirs ou transparents ! Les piles sont reprises par les magasins qui les vendent (c'est une obligation légale). Elles peuvent aussi être apportées en déchetterie. Les médicaments périmés sont à rendre à votre pharmacien.

Est-ce grave si on se trompe ?

Tout dépend de votre erreur. Les «refus de tri» coûtent cher à la collectivité : ils ralentissent la chaîne de tri et nécessitent un nouveau transport vers l'usine d'incinération. De plus, certaines erreurs peuvent être dangereuses pour les agents du centre de tri (verre, seringues...).

Faut-il laver les boîtes de conserve ?

Non, il est inutile de les laver, et surtout de les passer au lave-vaisselle. Les usines de recyclage lavent les matériaux en fonction de leur traitement donc votre geste serait un doublon. L'eau est une denrée rare à ne surtout pas gaspiller.

Que faire des bouteilles d'huile en plastique ?

Les bouteilles d'huiles alimentaires peuvent désormais être recyclées, vous pouvez donc les déposer dans votre sac transparent.

Peut-on laisser les bouchons sur les bouteilles plastiques ? Oui, ils sont recyclables lorsqu'ils sont sur la bouteille ou le flacon. Il est même conseillé de les laisser dessus car jetés seuls, ils seraient trop petits et perdus dans le flux des divers déchets recyclables.

Pour toute autre demande concernant le service de collecte des ordures ménagères, Guillaume Di Lelio, votre ambassadeur du tri, est à votre disposition à la Communauté de Communes :

03 89 08 36 20 ou par e-mail à : environnement@cc-altkirch.fr

Quartier Plessier - Bâtiment n°3 - Av. du 8^e Rég. de Hussards - B.P. 19
68131 ALTKIRCH Cedex - Tél. 03 89 08 36 20 - Fax : 03 89 08 36 21
www.cc-altkirch.fr



IDAHO - www.agence-idoaho.com

CALENDRIER
2011

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS

Un engagement concret au service de l'environnement.



CALENDRIER 2011

DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

PRÉVOIR
RESPECTER
CONTRIBUER...

pour protéger notre environnement et améliorer notre qualité de vie

DÉCHETTERIE
D'ALTKIRCH

DESSERVANT
ALTKIRCH, ASPACH, CARSPACH ET HIRTZBACH

HORAIRE D'ÉTÉ
du 01/04 au 31/09

HORAIRE D'HIVER
du 01/10 au 31/03

Lundi - mardi
jeudi - vendredi

13H à 18H

13H à 16H

Mercredi et samedi

09H à 18H

09H à 16H

OBTENIR VOTRE BADGE D'ACCÈS

Si vous venez d'emménager à Altkirch, Aspach, Carspach ou Hirtzbach, merci de vous rendre à la Communauté de Communes d'Altkirch mun(i)e d'un justificatif de domicile et d'une caution de 5€, afin d'obtenir le badge d'accès à la déchetterie.

Communauté de Communes d'Altkirch :

Quartier Plessier, Bât n°3 - Av du 8^e Régiment de Hussards, Altkirch - 03 89 08 36 20
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

LES JOURS DE COLLECTE

Les déchets doivent être présentés **la veille au soir après 18H,**
en sacs ou en bacs pour les ordures ménagères.

	ORDURES MÉNAGÈRES		DÉCHETS RECYCLABLES	
	Altkirch	Autres communes	Altkirch	Autres communes
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

ORDURES MÉNAGÈRES (SACS NOIRS)

Tout ce qui n'est pas recyclable : restes de repas, épluchures et déchets organiques de cuisine, papier absorbant, mouchoirs, vaisselle, faïence, porcelaine, petits emballages souillés tels que barquettes de viande, boîtes de pizza, films et plastiques fins en général.

DÉCHETS RECYCLABLES (SACS JAUNES TRANSPARENTS)

Journaux, magazines, boîtes de lessive, boîtes de céréales, briques alimentaires, bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda en plastique avec leurs bouchons, bouteilles d'huile de cuisine, flacons de produits cosmétiques et de ménage, boîtes de conserves. Tous ces emballages doivent être vidés soigneusement.

LES JOURS FÉRIES

Vendredi 22 avril (vendredi saint) → SAMEDI 23 AVRIL

Concerne : Sacs noirs à Altkirch

Jeudi 2 juin (ascension) → SAMEDI 4 JUIN

Concerne : Sacs transparents dans les 4 communes

Jeudi 14 juillet (fête nationale) → SAMEDI 16 JUILLET

Concerne : Sacs transparents dans les 4 communes

Mardi 1er novembre (Toussaint) → VENDREDI 4 NOVEMBRE

Concerne : Sacs noirs à Altkirch

Vendredi 11 novembre (Armistice) → MARDI 15 NOVEMBRE

Concerne : Sacs noirs à Altkirch

Jeudi 24 novembre (Ste Catherine) → SAMEDI 26 NOVEMBRE

Concerne : Sacs transparents à Altkirch